

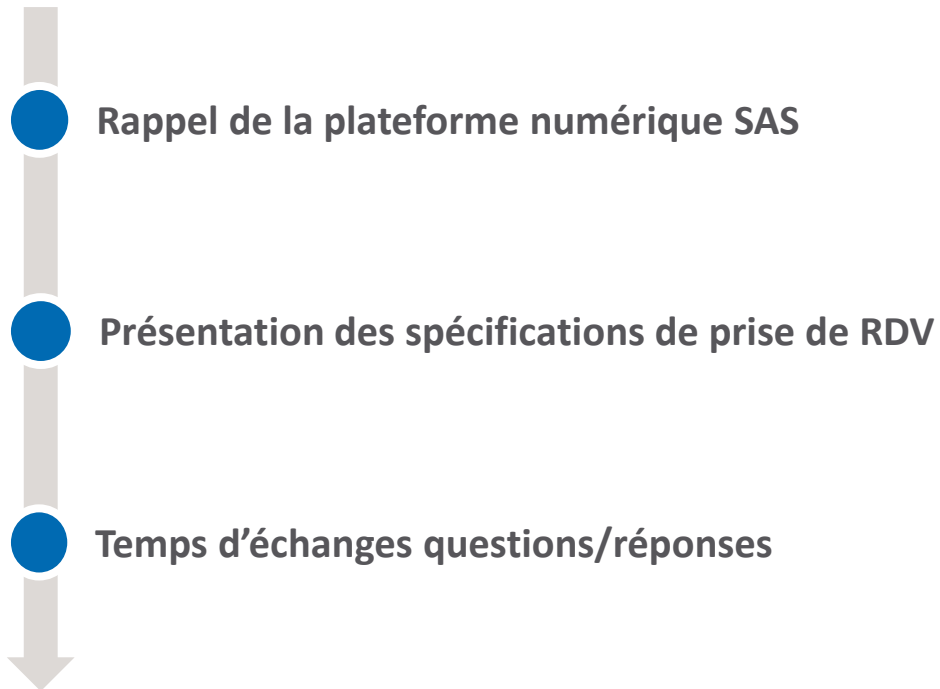


Service d'Accès aux Soins Plateforme numérique

Session échange Spécifications prise de RDV

25/08/2022

Déroulement de la session



CONTEXTE

- Hausse de la fréquentation des services d'urgence, avec plus de **21 millions de passages**
- **43%** pourraient être pris en charge par la médecine de ville



SOLUTION : LE SAS – PLATEFORME NUMÉRIQUE

- Un Service d'Accès aux Soins (SAS), annoncé dans le cadre **du Pacte pour la refondation des urgences et mesure clé du Ségur de la Santé**
- Service fondé sur un **partenariat ville-hôpital** permettant **d'accéder à toute heure à un professionnel de santé** sans se rendre aux urgences

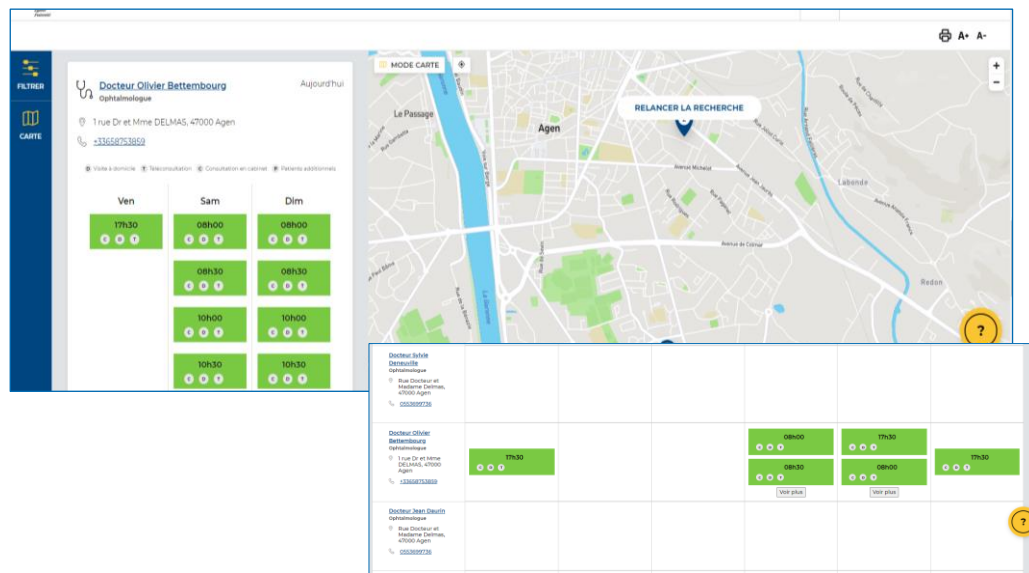
UNE PLATEFORME QUI S'APPUIE SUR SANTÉ.FR ET AYANT POUR FONCTIONNALITÉS PRINCIPALES



Enrichissement de l'annuaire Santé.fr, fondé sur les bases de données nationales proposant une offre de soins exhaustive pour accéder aux informations sur l'offre de soins

Un service **agrégant les disponibilités des professionnels de santé** issues de leurs outils sans s'y substituer

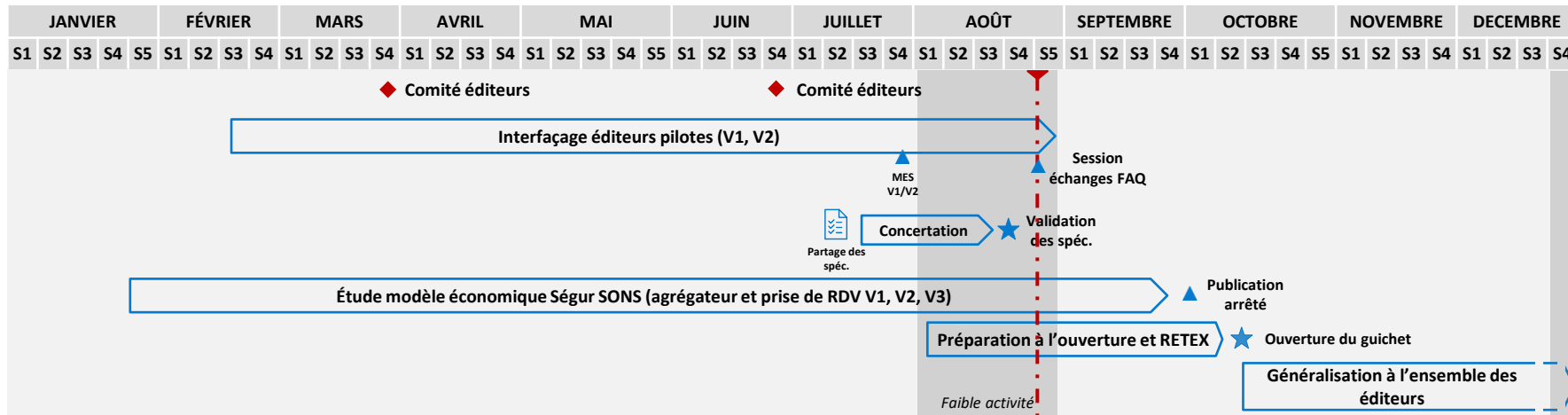
Fluidification de la prise de RDV par les régulateurs pour les patients grâce à un parcours sans couture



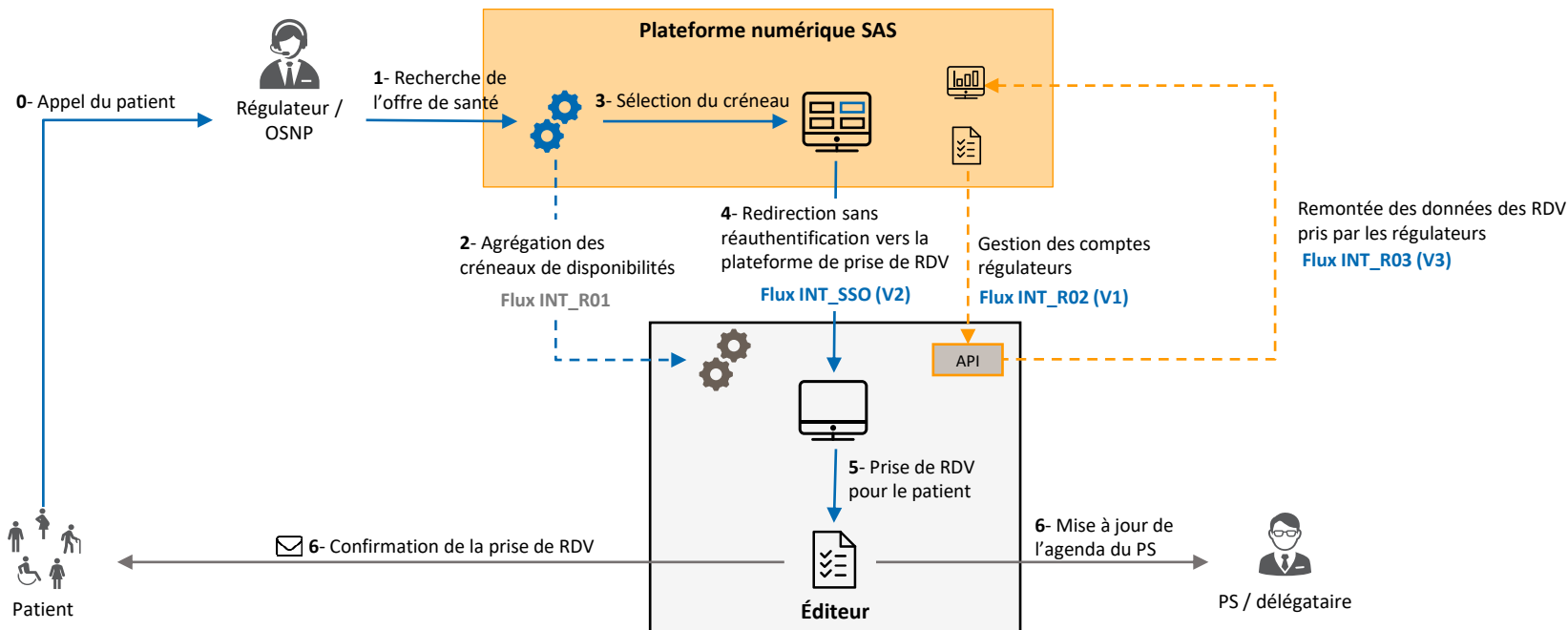
Démarche en vue de la phase de généralisation

Statut d'avancement

- Lancement de la **phase de concertation du 18 juillet au 17 août** avec la publication des spécifications : [ici](#)
- Fin de la concertation** le 17 août et préparation de la généralisation du cas d'usage de prise de RDV
- Session d'échanges** sous forme de FAQ pour **accompagner les éditeurs** à la compréhension des spécifications techniques



Après avoir agrégé les créneaux de disponibilité suite à une recherche d'offre de santé, le régulateur sélectionne un créneau et est **redirigé vers la plateforme de prise de RDV éditeur sans avoir à se réauthentifier**. Dans la solution éditeur, le régulateur va pouvoir prendre RDV pour le patient.



Objectifs des versions

- **V1 : Gestion des comptes régulateurs** à créer dans les solutions éditeurs
- **V2 : Authentification unique** entre la plateforme numérique SAS et les solutions éditeurs
- **V3 : Récupération des données du RDV** pris par le régulateur pour le compte du patient

Objectifs des travaux RDV V1

Permettre la **gestion des comptes régulateurs SAS** à créer dans les solutions éditeurs pour qu'ils aient les droits et habilitations nécessaires à la **prise de RDV pour un tiers**

Le flux repose sur des webservices se basant sur l'**API REST du standard HL7 FHIR** (<https://www.hl7.org/fhir/http.html>) et s'appuyant sur la **ressource Practitioner**

- Pour la création de compte : requête HTTP POST de type **interaction create**
- Pour la modification de compte : requête HTTP PUT de type **interaction conditional update**

La suppression de compte est modélisée par une requête de type « modification de compte » où l'on retire l'habilitation

Les requêtes seront transmises de façon **synchrone** et contiendront une **unique ressource FHIR Practitioner** portant l'ensemble des données relatives au compte à créer ou à mettre à jour au **format JSON**

Données transmises par la plateforme numérique SAS

- ID national du régulateur *
- Nom
- Prénom
- Email
- Habilitation (active ou non)

**Certains régulateurs n'ont pas de ID national à date. Nous utiliserons un ID technique SAS de manière transitoire*

ID	Description	Ressource	Élément	Type	R/O*	Card
1	Identifiant national du régulateur	FrPractitioner	identifier.value	string	R	1..1
2	Autorité d'affectation	FrPractitioner	identifier.system	uri	R	1..1
3	Type d'identifiant	FrPractitioner	identifier.type	codeableconcept	R	1..1
4	Habilitation (active ou non)	FrPractitioner	active	boolean (true/false)	R	1..1
5	Nom du régulateur	FrPractitioner	name.family	string	R	1..1
6	Prénom du régulateur	FrPractitioner	name.given	string	R	1..1
7	Adresse email du régulateur	FrPractitioner	telecom.value où telecom.system = "email"	string	R	1..1
8	Source de la requête	FrPractitioner	meta.source	uri	R	1..1

Réponse attendue par les éditeurs

- En cas de succès, une réponse HTTP avec le code 201 ou 200
- En cas d'erreur, une réponse HTTP KO accompagnée du code erreur correspondant (4xx ou 5xx) et d'une ressource OperationOutcome (<https://www.hl7.org/fhir/operationoutcome.html>)

Informations complémentaires

- **Sécurisation des échanges**
 - Réutilisation des modalités de raccordement mises en place sur la partie agrégateur : **endpoint et mTLS**
- **Déclenchement des appels**
 - Mécanisme mis en place pour **limiter le nombre d'appels** émis et éviter la gestion de créations et modifications de comptes en masse
 - Envoi de la requête **à la connexion du régulateur** sur la plateforme numérique SAS → Pour les créations et modifications de comptes
 - Envoi de la requête **instantanément** → Pour la suppression ou le retrait d'habilitation

Objectifs des travaux RDV V2

Mise en place par les éditeurs d'une **délégation d'authentification** avec la plateforme numérique SAS

- L'objectif est de proposer au régulateur une **navigation sans couture** entre la plateforme et la solution éditeur sans avoir besoin de se réauthentifier

Les utilisateurs peuvent s'authentifier à la plateforme numérique SAS soit par :

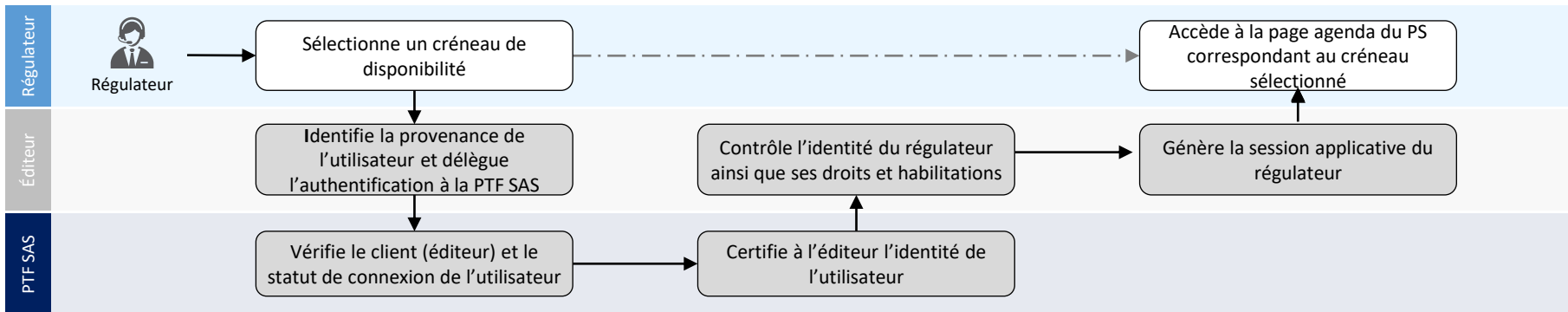
- Login / mot de passe
- Pro Santé Connect

Nous menons des travaux afin d'équiper l'ensemble des régulateurs de **cartes CPx** et leur permettre de se connecter via Pro Santé Connect.

- ✓ Cette démarche s'inscrit dans la trajectoire d'implémentation de l'outil Pro Santé Connect par les éditeurs avec laquelle les travaux de délégation d'authentification seront compatibles



Diagramme de fonctionnement de la délégation d'authentification

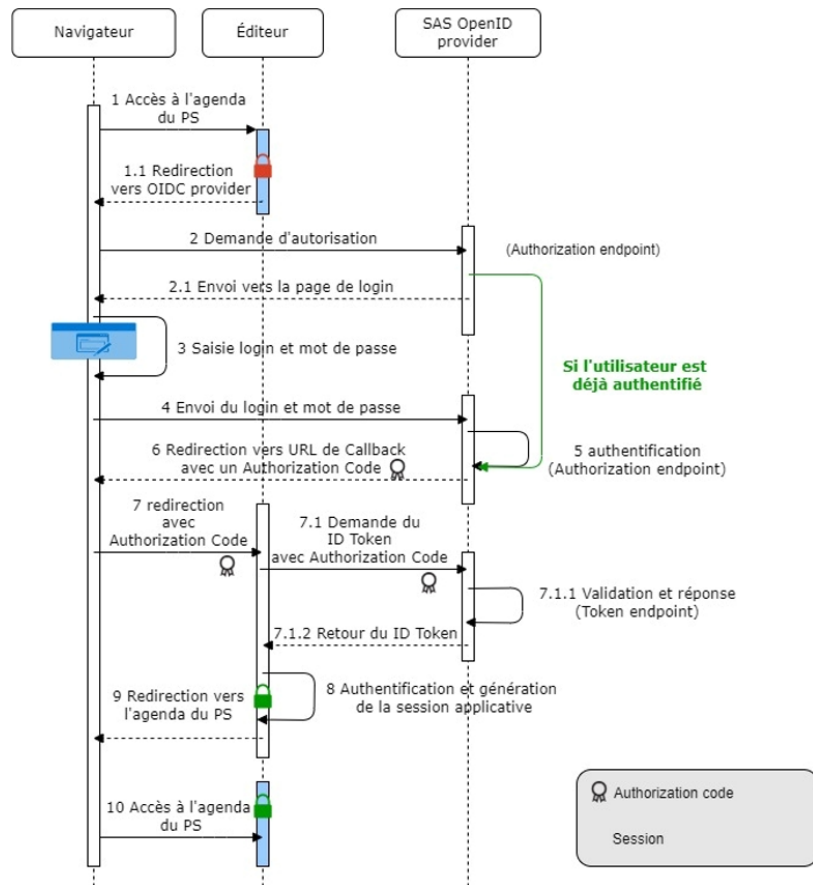


ZOOM sur les échanges

- Le flux repose sur le protocole **Open ID Connect** « Authorization code flow » (<https://openid.net/connect/>)

Description des flux :

- La solution éditeur **contrôle la provenance** de l'utilisateur (paramètre origin) et **déclenche une séquence d'authentification** avec le SAS si l'utilisateur n'est pas connecté
- Récupération par l'éditeur grâce à un authorization code délivré par la plateforme numérique SAS **du ID token portant l'identité de l'utilisateur (email)**
- La solution éditeur **contrôle et génère la session applicative** de l'utilisateur avec les droits et habilitations correspondants
- Redirection de l'utilisateur authentifié** vers la page agenda du PS



Objectifs des travaux RDV V3

Dans le cadre de la **généralisation du cas d’usage prise de RDV**, il est attendu de la part des éditeurs d’implémenter un **flux complémentaire (RDV V3) pour la récupération de la liste des informations liées aux RDV pris par le régulateur** dans la solution logicielle éditeur afin de :

- Suivre l’activité réelle engendrée par le SAS (et connaître le volume de créneaux envoyés par le SAS)
- Permettre l’analyse du dispositif de l’avenant 9 par la CNAM
- Assurer la traçabilité des rendez-vous patients pour le suivi dans le LRM

Les travaux d’interfaçage de la **prise de RDV V3** permettront aux éditeurs de **bénéficier d’un accélérateur pour l’implémentation du flux** correspondant du projet **Mon Espace Santé** :

- Utilisation du **même volet d’interopérabilité** (gestion des agendas partagées) du CI-SIS
- Exploitation de la **même ressource FHIR FrAppointment**
- Capitalisation sur les **events** (déclencheurs du flux) côté éditeurs qui sont **identiques**
- Les **statuts de RDV gérés sont identiques** : RDV pris, modifié, annulé, honoré, non honoré

Présentation du flux

Lors de la **prise de RDV et à chaque modification de statut**, l’éditeur transmettra **instantanément** les informations à la plateforme numérique SAS.

Le flux repose sur des webservices se basant sur **l’API REST du standard HL7 FHIR**

(<https://www.hl7.org/fhir/http.html>) :

- Pour la transmission du RDV pris : requête HTTP POST de type **interaction create**
- Pour la modification du statut du RDV : requête HTTP PUT de type **interaction conditional update**

Les requêtes seront transmises de façon **synchrone** et contiendront une **unique ressource FHIR Appointment** portant les données relatives au RDV pris par le régulateur au **format JSON**.

Données attendues de l’éditeur

- **Date de début et fin du créneau**
- **ID du régulateur ayant pris le RDV**
- **ID national du PS effecteur de soins**
- **Statut du RDV**

ID	Description	Ressource	Élément	Type	R/O*	Card
1	Identifiant technique du RDV	FrAppointment	identifier.value	string	R	1..1
2	Autorité d'affectation de la solution logicielle éditeur	FrAppointment	identifier.system	uri	R	1..1
3	URL de l'extension AppointmentOperator pour la référence au régulateur	FrAppointment	extension.url	system.string	R	1..1
4	Identifiant national du régulateur ayant pris le RDV	FrAppointment	valueReference.identifier.value	string	R	1..1
5	Autorité d'affectation de l'identifiant du régulateur	FrAppointment	valueReference.identifier.system	uri	R	1..1
6	Type d'identifiant du régulateur	FrAppointment	valueReference.identifier.type	codeableconcept	R	1..1
7	Statut du RDV	FrAppointment	status	code	R	1..1
8	Date de début du RDV	FrAppointment	start	instant	R	1..1
9	Date de fin du RDV	FrAppointment	end	instant	R	1..1
10	Identifiant national du PS effecteur de soins (RPPS/ADELI)(1)	FrAppointment	participant.actor.identifier.value	string	R	1..1
11	Autorité d'affectation de l'identifiant national du PS	FrAppointment	participant.actor.identifier.system	uri	R	1..1
12	Type d'identifiant du PS	FrAppointment	participant.actor.identifier.type	codeableconcept	R	1..1
13	Statut d'acceptation du RDV par le PS effecteur de soins	FrAppointment	participant.status	code	R	1..1

Réponse retournée par la plateforme numérique SAS

- En cas de succès, une réponse HTTP avec le code 201 ou 200
- En cas d'erreur, une réponse HTTP KO accompagnée du code erreur correspondant (4xx ou 5xx) et d'une ressource OperationOutcome (<https://www.hl7.org/fhir/operationoutcome.html>)

Informations complémentaires

- **Sécurisation des échanges**
 - Les échanges entre la solution logicielle éditeur et la plateforme numérique SAS seront sécurisés via une liaison MTLS avec la génération d'un certificat par les éditeurs (pas nécessairement IGC Santé)



Vos remarques – vos questions ?

Points de contact et mention d'informations



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Contact
métier
DGOS

Dgos-sas@sante.gouv.fr



Contact
opérationnel
ANS

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr

Le ministère chargé de la santé traite des données personnelles vous concernant dans le cadre de la gestion de la plateforme numérique du Service d'accès aux Soins dont la finalité est la mise à disposition des coordonnées et des plages de disponibilité des professionnels de santé qui proposent des créneaux horaires pour des soins non programmés auprès des professionnels de santé impliqués dans l'orientation du patient vers une prise en charge dans le secteur (Cf. [Décret n° 2022-403 du 21 mars 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Plateforme numérique du Service d'accès aux soins » - Légifrance \(\[legifrance.gouv.fr\]\(https://www.legifrance.gouv.fr\)\)](#)).

Vos données personnelles sont notamment traitées pour communiquer avec vous, vous transmettre des communications concernant le projet plateforme numérique du Service d'accès aux soins, pour organiser les comités éditeurs. Vos données personnelles sont traitées par l'Agence du numérique en santé (ANS) sur instruction de la Direction générale de l'offre de soin (DGOS) et la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) en tant que responsables conjoints de traitement. Ces données sont traitées dans le cadre de la mission d'intérêt public dont elles sont investies. Le traitement de ces données est nécessaire à la mise en œuvre de la plateforme numérique SAS. Vos données ne sont rendues accessibles qu'à l'ANS, ses prestataires externes ou partenaires habilités à en prendre connaissance. Vos données sont conservées trois ans à compter du dernier contact avec l'ANS. Vos droits sont détaillés dans le décret susvisé à l'article 6. Vous êtes également informés que vous pouvez définir des directives sur le sort de vos données après votre décès. Si vous souhaitez exercer ces droits, contactez l'Agence du numérique en santé en sa qualité de sous-traitante :

- Par messagerie électronique à l'adresse dpo@esante.gouv.fr
- Par courrier postal, à l'adresse suivante : l'ANS (Délégué à la Protection des Données : DPO) 9, rue Georges Pitard — 75015 PARIS.

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) d'une réclamation.